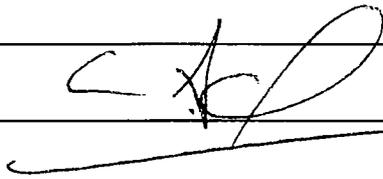


**SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE
NATIONAL DE METZ GRAND EST**

**FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU 25 AVRIL 2025**

MEMBRES TITULAIRES

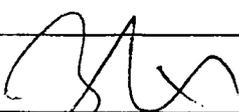
VILLE DE METZ

Monsieur Patrick THIL	
Monsieur Timothée BOHR	
Monsieur Laurent DAP	
Madame Nicole FAESSEL	
Madame Anne STEMART	PRESENTE EN VISIO
Madame Caroline AUDOUY	
Monsieur Nicolas TOCHET	
NN	

REGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	PRESENTE EN VISIO
Monsieur Cédric CHEVALIER	
Madame Laëtitia HURLAIN	
Madame Stéphanie KIS	PRESENTE EN VISIO
Madame Martine LIZOLA	
Madame Evelyne GAREAUX	
Madame Marie-Claude VOINÇON	PRESENTE EN VISIO

METZ-METROPOLE

Monsieur Jean-Luc BOHL	
------------------------	---

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Application agenc. E. Leg. 10/2006

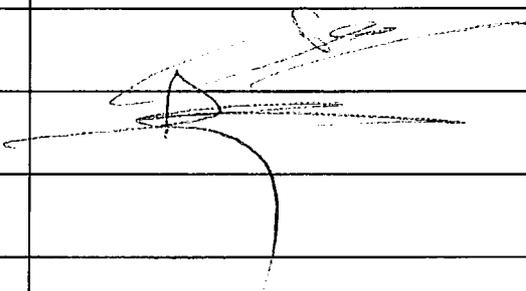
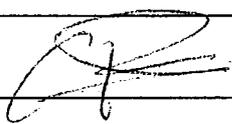
99_AR-057-255703795-2025 0425-0525 04_EHAR

**SYNDICAT MIXTE DE L'ORCHESTRE
NATIONAL DE METZ GRAND EST**

**FEUILLE D'EMARGEMENT
COMITE SYNDICAL DU 25 AVRIL 2025**

MEMBRES SUPPLEANTS

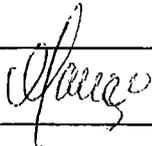
VILLE DE METZ

Madame Doan TRAN	
Madame Yvette MASSON FRANZIL	
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	
Monsieur Michel VORMS	
Monsieur Attila SAPCI	
Monsieur Marc SCIAMANNA	
Madame Charlotte PICARD	
Madame Françoise GROLET	PRESENTE EN VISIO

REGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	
Monsieur Alexandre CASSARO	
Monsieur Jérôme END	
Monsieur Rémy SADOCCO	
Madame Brigitte TORLOTING	
Monsieur Jean-François SECONDE	
Monsieur Gilles FREMIOT	

METZ-METROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	
---------------------------	--

REÇU EN PREFECTURE
le 30/04/2025

Aspirateur de papier et logo de la mairie

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCENES

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

SEANCE COMMUNE DU 25 AVRIL 2025

ORDRE DU JOUR

- I. **Adoption du compte rendu du CA et du CS (délibérations n°326 MES / 1039 ONMGE)**
- II. **Affaires financières**
 - 1) **Tarifs de privatisation – Terrasse Orangerie (délibération n°327 MES)**
 - 2) **Tarifs des bars (délibération n°328 MES)**
 - 3) **Tarifs de billetterie (délibération n°329 MES)**
 - 4) **Tarifs mécénat et développement (délibération n°330 MES)**
 - 5) **Avenant à la convention DEMOS – frais excursion Paris (délibération n°1040 ONMGE)**
- III. **Affaires administratives**
 - 1) **Modification du poste de chargée-chargé de développement en poste de responsable de l'évènementiel (délibération n°331 MES)**
 - 2) **Modification du poste de responsable de l'accueil et logistique en poste de responsable de l'accueil, de la logistique et des bars (délibération n°332 MES)**
 - 3) **Modification du poste de responsable adjoint de l'accueil et logistique – régisseur des expositions en poste de responsable de l'accueil, de la logistique et des bars – régisseur des expositions (délibération n°333 MES)**
 - 4) **Modification du poste de responsable des bars en poste de manager des bars (délibération n°334 MES)**
 - 5) **Mutualisation et mise à disposition du poste de responsable service éducation et médiation (délibérations n°335 MES / n°1041 ONMGE)**
- IV. **Divers**
 - 1) **Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées à la Direction générale (délibération n°336 MES)**

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

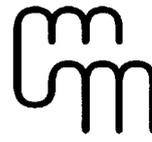
Appréciation: 



**cité
musicale
metz**



METZ EN SCENES



**orchestre
national de
metz grand est**

- 2) **Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président (délibération n°1042 ONMGE)**

V. Points d'information

- 1) **Point d'information sur le renouvellement du contrat d'engagement de David Reiland en qualité de Directeur musical – chef d'orchestre principal du 01/09/2026 au 31/08/2027**

- 2) **Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz**

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Appréciation des Electeds

99_AR-057-255703795-20250425-CS25.04_00J-

Délibération n° 1039 : Adoption du compte-rendu du Comité Syndical du 17 février 2025

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de l'Orchestre national de Metz Grand Est,

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 25 avril 2025,

DECIDE

- D'adopter le compte rendu du Comité Syndical du 17 février 2025, joint à la présente délibération.

Nombre de votants : 10

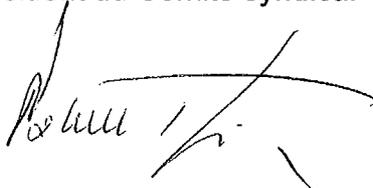
Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 25 avril 2025

Le Président du Comité syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Appréhension de la justice

99_DE-057-255703795-20250425-052504_1039



METZ EN SCENES

COMPTE RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES

**COMITÉ SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ
GRAND EST**

SÉANCE COMMUNE DU 17 FEVRIER 2025

COMITE SYNDICAL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

Membres titulaires

REPRESENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Timothée BOHR	Ville de Metz	-
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	PRESENT (en visioconférence)
Madame Nicole FAESSEL	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	PRESENTE (en visioconférence)
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	PRESENTE (en visioconférence)
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	-
NN	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION

Madame Martine LIZOLA	Région	-
Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Madame Laetitia HURLAIN	Région	-
Madame Stéphanie KIS	Région	PRESENTE (en visioconférence)
Monsieur Cédric CHEVALIER	Région	-
Madame Evelyne GAREAUX	Région	PRESENTE (en visioconférence)
Madame Marie-Claude VOINCON	Région	PRESENTE (en visioconférence)

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Jean-Luc BOHL	Metz Métropole	PRESENT
------------------------	----------------	---------

CA de l'EPCC Metz en Scènes – 17 février 2025

Membres suppléants

REPRESENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	-
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRESENT
Monsieur Attila SAPCI	Ville de Metz	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PRESENTE
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-

REPRESENTANT LA REGION

Madame Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	PRESENT
Monsieur Jérôme END	Région	PRESENT (en visioconférence)
Monsieur Jean-François SECONDE	Région	-
Monsieur Gilles FREMIOT	Région	-

REPRESENTANT METZ METROPOLE

Monsieur Philippe MANZANO	Metz Métropole	PRESENT
---------------------------	----------------	----------------

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC METZ EN SCÈNES

Membres titulaires :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Monsieur Patrick THIL	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Timothée BOHR	Ville de Metz	-
Monsieur Laurent DAP	Ville de Metz	PRÉSENT (en visioconférence)
Madame Nicole FAESSEL	Ville de Metz	-
Madame Anne STEMART	Ville de Metz	PRÉSENTE (en visioconférence)
Madame Caroline AUDOUY	Ville de Metz	PRÉSENTE (en visioconférence)
Monsieur Nicolas TOCHET	Ville de Metz	-
Monsieur Grégoire LALOUX	Ville de Metz	-



METZ EN SCENES

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BAILLOT	Région	-
Madame Stéphanie KIS	Région	PRESENTE (en visioconférence)
Madame Martine LIZOLA	Région	-
Madame Evelyne GAREAUX	Région	-
Madame Marie-Claude VOINÇON	Région	PRESENTE (en visioconférence)

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Jean Luc BOHL	Personnalité qualifiée	PRÉSENT
Monsieur Olivier MANTEI	Personnalité qualifiée	-
Madame Chiara PARISI	Personnalité qualifiée	POUVOIR à Monsieur Patrick THIL
Monsieur Pierre PAULY	Personnalité qualifiée	-
Madame Alexandra TOBELAIM	Personnalité qualifiée	PRÉSENTE (en visioconférence)

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Monsieur Cédric CHEVALIER	Représentant ONMGE	-
---------------------------	--------------------	---

REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Monsieur Hervé ABRAHAM	Représentant du personnel	PRÉSENT
Madame Céline JACQUOT	Représentante du personnel	PRESENTE

Membres suppléants :

REPRÉSENTANT LA VILLE

Madame Doan TRAN	Ville de Metz	-
Madame Yvette MASSON FRANZIL	Ville de Metz	-
Monsieur Jean-Marie NICOLAS	Ville de Metz	-
Monsieur Michel VORMS	Ville de Metz	PRÉSENT
Monsieur Attila SAPCI	Ville de Metz	-
Monsieur Marc SCIAMANNA	Ville de Metz	-
Madame Charlotte PICARD	Ville de Metz	PRÉSENTE
Madame Françoise GROLET	Ville de Metz	-

REPRÉSENTANT LA RÉGION GRAND EST

Madame Catherine BELRHITI	Région	-
Monsieur Alexandre CASSARO	Région	-
Monsieur Rémy SADOCCO	Région	-
Madame Brigitte TORLOTING	Région	PRESENTE

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Monsieur Benoît BRADEL	Personnalité qualifiée	PRESENT
Monsieur Pascal MULLER	Personnalité qualifiée	-
Monsieur Philippe MANZANO	Personnalité qualifiée	PRESENT
Monsieur Matthieu DUSSOUILLEZ	Personnalité qualifiée	-
Madame Catherine TORMEN	Personnalité qualifiée	PRESENTE

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE ONMGE

Madame Laetitia HURLAIN	Représentante ONMGE	-
-------------------------	---------------------	---

REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Madame Christelle HOCHARD	Représentante du personnel	-
Monsieur Voicu SATMAREAN	Représentant du personnel	-

Assistaient également à la réunion, en qualité de représentants des administrations :

Vincent DAPPOZZE – Directeur du pôle culture – Ville de Metz

Marie-Christine MARKARIAN – Directrice Générale adjointe Attractivité et Animation du Territoire Eurométropole Metz (en visioconférence)

Directrice générale de la Cité musicale-Metz

NN

Étaient également présents au titre de leurs fonctions au sein de la Cité musicale-Metz :

Fabienne AHOUANSON, administratrice adjointe

Joseph ANDRE, directeur technique (en visioconférence)

Hamid JARI, Agent comptable et responsable financier

Frédéric MAILLARD, administrateur – directeur général par intérim

Florence MARTIN, directrice artistique – directrice générale par intérim

Patrick PERRIN, programmateur des musiques actuelles

ORDRE DU JOUR

- I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 11 décembre 2024 (délibérations n°324 MES / n°1037 ONMGE) 6
- II. Affaires administratives 6
 - 1) Nomination de Madame Daniela Martin en qualité de Directrice Générale de l'Orchestre national de Metz Grand Est et de l'EPCC Metz en Scènes pour pourvoir les missions de Direction Générale de la Cité musicale-Metz (délibérations n°325 MES/ n°1038 ONMGE)..... 6
- III. Points d'information..... 9
 - 1) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz 9

La séance est ouverte sous la présidence de Patrick THIL, qui procède à l'appel des présents.

I. Adoption des comptes rendus du CA et du CS du 11 décembre 2024 (délibérations n°324 MES / n°1037 ONMGE)

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

II. Affaires administratives

1) Nomination de Madame Daniela Martin en qualité de Directrice Générale de l'Orchestre national de Metz Grand Est et de l'EPCC Metz en Scènes pour pourvoir les missions de Direction Générale de la Cité musicale-Metz (délibérations n°325 MES/ n°1038 ONMGE)

Patrick THIL rappelle la composition du jury qui s'est réuni le 22 janvier :

- Jean-Luc BOHL, 1^{er} Vice-président – Eurométropole de Metz ;
- Frédéric CHARTE, Directeur général des services – Ville de Metz ;
- Emmanuelle CUTTITTA, Directrice - Le Gueulard Plus Scène de musiques actuelles – Nilvange, en qualité de personnalité qualifiée ;
- Florence FORIN, Directrice régionale adjointe déléguée, chargée de la création – DRAC Grand Est ;
- Nicolas KARMANN, Directeur général adjoint – Eurométropole de Metz ;
- Valérie LAHOUEL, Cheffe du service spectacle vivant et arts visuels – Région Grand Est ;
- Martine LIZOLA, Présidente de la Commission Culture et mémoire – Région Grand Est ;
- Chrystel MOREEL, Déléguée adjointe à la musique au sein de la direction générale de la création artistique (DGCA) du ministère de la Culture ;
- Aline SAM-GIAO, Directrice générale – Orchestre Philharmonique Royal de Liège, en qualité de personnalité qualifiée.

Sur dix candidatures initiales, cinq ont été retenues, et finalement trois candidats ont été auditionnés puisque deux se sont abstenus de rédiger la note de synthèse relative à leur projet.

Les critères de sélection appliqués étaient les suivants : vision stratégique et projet artistique, expérience managériale et d'orchestre, connaissance des enjeux territoriaux et culturels, capacité à se projeter et à développer des projets innovants, connaissance du management.

Après délibération, le jury a classé les candidats dans l'ordre suivant :

- Madame Daniela MARTIN en première position ;

CA de l'EPCC Metz en Scènes – 17 février 2025



METZ EN SCENES

- Monsieur David OLIVERA en deuxième ;
- Monsieur François VIENNE en troisième.

Madame Martin, de nationalité allemande et parfaitement francophone, dirige l'orchestre de Bâle depuis 2020. Elle a été retenue en raison de la clarté de sa présentation, de sa grande détermination, ainsi que de la qualité générale de son positionnement au regard des différentes dimensions du poste. Elle s'est par ailleurs engagée à résider à Metz.

Patrick THIL souligne l'importance de ce poste, considéré comme l'un des plus stratégiques à l'échelle nationale hors champ parisien, en raison de la double responsabilité qu'il implique : la direction d'un orchestre permanent et la gestion d'un équipement regroupant trois salles. Il insiste, à ce titre, sur la nécessité de confier cette fonction à un profil disposant de compétences affirmées en management, en complémentarité avec l'expertise artistique portée par Florence Martin, déjà en poste, qui supervise l'ensemble du champ artistique de l'Orchestre de Metz et des trois équipements.

Patrick THIL rappelle que la décision finale de cette nomination relève de la ministre de la Culture, l'Orchestre étant labellisé au niveau national. Il appelle au respect du choix exprimé par le jury. Une fois le vote entériné, le personnel de l'établissement sera informé, mais une stricte confidentialité est requise jusqu'à la communication officielle par la ministre.

Benoît BRADEL fait part de son étonnement quant au nombre restreint de candidatures retenues en phase finale, ainsi que de son interrogation sur l'adéquation d'un des profils avec les exigences d'un poste de cette envergure. Il s'interroge également sur la pertinence du calendrier resserré qui a été maintenu tout au long de la procédure.

Patrick THIL attribue la faiblesse du nombre de candidatures aux incertitudes qui traversent actuellement le secteur culturel, elles-mêmes liées au contexte général d'instabilité gouvernementale, incitant de nombreux professionnels à privilégier la stabilité de leur poste actuel. Il observe d'ailleurs que plusieurs postes de direction récemment ouverts dans des établissements culturels d'envergure nationale n'ont pas non plus suscité un grand nombre de candidatures. Il souligne néanmoins que, sur les dix dossiers reçus, cinq ont pu être retenus sans difficulté. L'un des candidats s'est ensuite désisté pour raisons de santé. Au terme de la procédure, trois profils ont été auditionnés, dont deux ont été jugés particulièrement intéressants.

Charlotte PICARD soulève la question de la différence entre la taille de l'Etablissement et celle de la ville, suggérant qu'un établissement similaire à Paris aurait attiré davantage de candidats. Les défis liés à la vie en région peuvent être dissuasifs.

Patrick THIL indique que le profil retenu se distingue par une forte orientation transfrontalière, une solide expérience managériale, une connaissance approfondie du fonctionnement d'un orchestre, ainsi qu'une expérience concrète de modèles d'organisation autres que le modèle français.



METZ EN SCENES

Alexandra TOBELAIM demande plus d'informations sur le projet artistique de la candidate retenue.

Patrick THIL précise que le projet artistique reste celui actuellement en œuvre au sein de la Cité musicale jusqu'en 2027, et que la candidate retenue aura vocation à s'y inscrire. Il rappelle que les projets demandés aux candidats relevaient d'un exercice de style destiné à éclairer leur vision stratégique. Celui présenté par la candidate retenue mettait particulièrement l'accent sur la dimension transfrontalière, en lien avec le Luxembourg et la Sarre, ainsi que sur la nécessité de diversifier les sources de financement, en complétant les subventions publiques par le mécénat, la location d'espaces et les partenariats.

Jean-Luc BOHL souligne la dimension humaine du profil retenu, notamment en ce qui concerne sa capacité à fédérer et animer les équipes. Il estime que sa personnalité correspond aux attentes d'un management à la fois respectueux et bienveillant. Par ailleurs, la candidate dispose de l'expérience requise pour exercer ces fonctions, en particulier grâce à son travail actuel au sein d'un orchestre dont le projet artistique, loin d'être exclusivement centré sur la création, embrasse un spectre large. Sa démarche s'est également révélée proactive, puisqu'elle a pris l'initiative de rencontrer, en amont de sa candidature, les différents acteurs impliqués dans l'animation de l'établissement, ce qui a sans doute nourri et structuré sa proposition.

Patrick THIL souligne que la candidate retenue bénéficie de l'adhésion de David Reiland, ce qui constituait à ses yeux un élément important dans le choix de la future direction générale.

Brigitte TORLOTING souligne l'importance de l'aspect transfrontalier pour la région Grand Est qui dispose de 750 kilomètres de frontières, ce qui en fait la première région de France dans ce domaine, sachant que toutes les régions transfrontalières ont un PIB supérieur. Metz se trouve à 1 heure 20 de temps de trajet en train de Paris, au point que des habitants de Metz travaillent à Paris. **Brigitte TORLOTING** fait savoir que la Lorraine dénombre davantage de filières universitaires franco-allemandes que l'Alsace. Le choix de la candidate de venir à Metz est significatif.

Philippe MANZANO demande quelle était la principale différence entre la candidate choisie et le deuxième candidat, excluant le troisième qui semblait moins convenir.

Patrick THIL indique que le troisième candidat présentait un positionnement moins en adéquation avec les attentes exprimées pour ce poste.

Patrick THIL souligne que les deux candidats les mieux classés présentaient des profils de qualité, la distinction entre eux tenant à des nuances d'approche et de positionnement au regard des orientations actuelles de l'établissement.

La candidature de Madame Daniela MARTIN en tant que Directrice Générale de l'Orchestre national de Metz Grand Est et de l'EPCC Metz en Scènes est retenue à l'unanimité des représentants présents.

Patrick THIL fait savoir que le vote du jury était également unanime. Il annonce que cette décision sera transmise dès le lendemain.

III. Points d'information

1) Actualités artistiques et culturelles de la Cité musicale-Metz

Florence MARTIN se félicite de la diversité des événements qui se sont déroulés au cours d'un même week-end :

- Le 7 vendredi février, un concert de musique baroque a été donné par l'Ensemble Correspondances reprenant *Requiem* de Campra, qui a été salué par les spectateurs.
- Le 8 samedi février, s'est tenu le premier BAMazing Festival organisé avec l'association La Relève qui accompagne des jeunes du quartier de Borny, qui ont opté pour le choix d'un tremplin musical avec 17 groupes, dont certains faisaient leur première représentation. En parallèle se tenait aux Trinitaires le festival Haunting The Chapel, avec des groupes de métal.
- Le 9 dimanche février, un concert symphonique a été donné par l'orchestre dirigé par David REILAND.

De plus, le concert de Saint-Valentin donné le vendredi 14 février a rencontré un franc succès, donnant lieu à des danses symphoniques et colorées.

Prochainement, trois représentations à guichets fermés des *Carmina Burana* seront jouées du 28 février au 3 mars, ainsi que des spectacles de danse avec Anne TERESA de KEERSMAEKER les 7 et 8 mars, le ballet royal du Cambodge, et un concert de jazz de Samara JOY le 20 mars.

Patrick PERRIN cite les événements de musiques actuelles prévus en mars : Disiz aux Trinitaires pour jouer les titres de son futur album, Hatik à la BAM le 21 mars, et Solann, récente lauréate aux Victoires de la Musique et nouvelle révélation féminine.

Florence MARTIN annonce que la programmation de la saison 2025-2026 est finalisée, à l'exception du volet musiques actuelles, dont le calendrier de construction, par nature s'établit à plus court terme. Elle souligne qu'il s'agit de la première saison conçue sous une direction artistique unifiée pour les trois salles et l'Orchestre, marquant ainsi l'aboutissement du rapprochement engagé au sein de la Cité musicale. La présentation publique de la nouvelle saison est prévue le 12 juin 2025.

Concernant les autres événements à venir, **Florence MARTIN** mentionne l'Oratorio de Pâques, inscrit parmi les grandes œuvres du répertoire. Elle met en avant la richesse de la programmation, qui propose trois à quatre concerts par semaine, et insiste sur l'importance de maintenir une offre culturelle active pendant les périodes de vacances scolaires. Elle rappelle à ce titre la programmation de la semaine précédente, notamment le concert du



METZ EN SCENES

Quatuor Diotima, et indique que celle des prochaines vacances sera davantage orientée vers le jeune public.

Patrick THIL évoque en outre la poursuite du travail des deux orchestres Démos.

Jean-Luc BOHL rappelle le concert de l'Orchestre, placé sous la direction de David Grimal, prévu le 11 mars. Ce programme, autour de la quatrième symphonie de Beethoven, sera présenté à Montigny dans le cadre d'une action de diffusion hors les murs.

Un intervenant en salle revient sur la nomination de Madame Daniela Martin et sollicite une confirmation quant à sa prise de fonctions prévue au 1er juillet, sous réserve de l'approbation ministérielle.

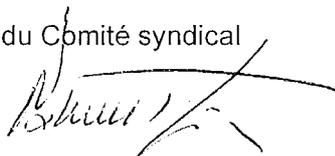
Patrick THIL le confirme, en précisant que l'objectif est de pouvoir présenter Madame Daniela Martin au Conseil d'administration en amont de sa prise de fonctions.

La séance est levée.

Fait à Metz, le 17 février 2025

Le Président du Comité syndical

Patrick THIL



Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes

Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz

Conseiller départemental de la Moselle

Délibération n°1040 : Signature de l'avenant n°1 à la convention triennale de partenariat Démos 2023–2026 – voyage à Paris des 21 et 22 juin 2025

Dans le cadre du projet Démos porté en Moselle par l'Orchestre national de Metz Grand Est, un voyage à Paris est organisé les 21 et 22 juin 2025 en lien avec la Philharmonie de Paris.

Les structures partenaires, en charge de l'accompagnement des groupes d'enfants, sont invitées à organiser à cette occasion :

- une action de sensibilisation culturelle, gratuite ou payante, à Paris ou en proche banlieue ;
- un repas pour les enfants et les accompagnants.

Les frais liés à ces activités seront remboursés par l'Orchestre, dans la limite des budgets déjà notifiés à chaque partenaire dans le cadre du projet Démos.

Le forfait repas est fixé à 20 € maximum par enfant et par accompagnant.

Les partenaires adresseront une facture globale accompagnée des justificatifs, et l'Orchestre validera au préalable les projets d'action culturelle.

Ces dépenses ne constituent pas un engagement budgétaire supplémentaire, mais s'inscrivent dans le cadre des enveloppes financières déjà notifiées à chaque structure sociale partenaire pour l'année 2025.

Afin d'encadrer ces modalités, un avenant n°1 à la convention triennale Démos 2023–2026 est proposé.

VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est ;

VU la convention triennale de partenariat Démos 2023–2026 liant le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est aux structures sociales partenaires du projet Démos ;

VU l'organisation par l'Orchestre national de Metz Grand Est, en lien avec la Philharmonie de Paris, d'un voyage à Paris les 21 et 22 juin 2025 à destination des enfants participants aux orchestres Démos de Moselle ;

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 25 avril 2025

DECIDE

31 RUE DE BELLETANCHE - F.57074 METZ

ADM. (33) 03 87 39 92 00 | FAX (33) 03 87 65 69 36

<http://www.citemusicale-metz.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Ag. Préfecture Agence É. Lejeune

D'approuver les dispositions prévues dans l'avenant n°1 à la convention triennale de partenariat Démos 2023–2026, relatif à l'organisation du voyage à Paris des 21 et 22 juin 2025 ;

D'autoriser Monsieur Patrick THIL, Président du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est, à signer ledit avenant avec chaque structure partenaire concernée, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

De confirmer que les dépenses engagées dans le cadre de cet avenant (activité culturelle et repas) seront remboursées dans la limite des budgets préalablement notifiés à chaque partenaire et relevant du budget général du projet Démos.

Nombre de votants : 10

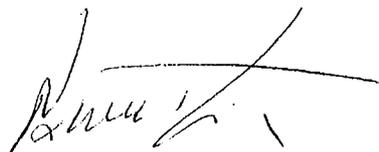
Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 25 avril 2025

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT DÉMOS 2023 – 2026

ENTRE :

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est

31 rue de Belletanche CS 15153 - 57074 Metz Cedex 3

N° SIRET : 255 703 795 00039 - APE 9001Z

N° Urssaf METZ : 417 000 000 400 156 968

Licences d'entrepreneur de spectacles : n°2-LR-2021-007918 et n°3-LR-2021-008370

TVA intracommunautaire : FR 89255703795

Représenté par **Monsieur Patrick THIL**, agissant au nom et pour le compte du Syndicat Mixte et dûment habilité aux fins des présentes en vertu de la délibération n°892 du Comité Syndical du 25 mars 2022 ou son représentant,

Ci-après dénommé « **l'Orchestre** »

D'une part,

ET

XXXXXXXXXX

Xxxxxxxxxxxx

Xxxxxxxxxxxx

xxxxxxxxxxx

Ci-après dénommé « **le partenaire** »

D'autre part,

Ci-après conjointement dénommés « Les Parties »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1

Dans le cadre du voyage à Paris organisé les 21 et 22 juin 2025 dans le cadre du projet Démos, le partenaire, responsable d'un groupe Démos, s'engage à :

- Proposer une action de sensibilisation culturelle gratuite ou payante, sur Paris ou sa proche banlieue ;
- Organiser un repas (le samedi soir ou le dimanche midi, selon le jour d'excursion de son groupe).

Concernant les actions de sensibilisation, le projet du partenaire doit au préalable, être validé par l'Orchestre.

Pour les repas, un forfait maximal de **20 € par enfant** et accompagnant est appliqué.

Les frais liés à l'activité et au repas seront remboursés par l'Orchestre sur présentation d'une facture globale émise par le partenaire, accompagnée de justificatifs afférents.

Les dépenses ne constituent pas un engagement budgétaire supplémentaire, mais s'inscrivent dans le cadre des enveloppes financières déjà notifiées à chaque structure sociale partenaire pour l'année 2025.

Fait à Metz en 2 exemplaires, le XX mai 2025

XXXXX
XXXX

Monsieur Patrick Thil
Président de l'Orchestre national de Metz Grand Est

Délibération n°1041 : Mutualisation et mise à disposition du poste de responsable du service Éducation et médiation

Le poste de responsable du service Éducation et Médiation a été créé par délibération n°747 du Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est en date du 15 juin 2018.

Conformément à l'organisation des services adoptée dans le cadre de la convention portant création de la Cité musicale-Metz, une organisation commune a été mise en œuvre notamment par la mutualisation de la responsable du service Éducation et Médiation.

Le portage juridique du contrat de la responsable du service Éducation et Médiation commun(e) a été assuré par l'EPCC Metz en Scènes du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2024 en raison d'une mise en disponibilité de l'agent fonctionnaire titulaire du poste.

La disponibilité de l'agent titulaire du poste ne pouvant être renouvelée et afin d'assurer une continuité de service, la responsable du service Éducation et Médiation a été nommée par voie de mutation à compter du 1^{er} janvier 2025 au sein du syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est.

Le poste de responsable du service Éducation et Médiation est partagé au moyen d'une mise à disposition, à temps partiel, auprès de l'EPCC Metz en Scènes, par le biais d'une convention soumise au vote du Comité syndical.

La répartition des fonctions entre le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes se fera à hauteur de 50% de son temps de travail pour l'EPCC Metz en Scènes et 50% de son temps de travail pour le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,
- Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Le Comité Syndical entendu dans sa séance du 25 avril 2025

31 RUE DE BELLETANCHE - F.57074 METZ

ADM. (33) 03 87 39 92 00 | FAX (33) 03 87 65 69 36

<http://www.citemusicale-metz.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Application de la loi n° 2025-0425

99_DE-057-255703795-20250425-052504_1041

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

ENTRE

Le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est représenté par son Président, d'une part ;

ET

L'Etablissement Public de Coopération Culturelle de Metz en Scènes représenté par sa Co-Direction par Intérim, d'autre part ;

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la mise à disposition

Le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est met à disposition de l'EPCC Metz en Scènes, à hauteur de 50% de son temps de travail, un agent titulaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour exercer les fonctions de Responsable du service Education et Médiation au grade d'Attachée à compter du 1er janvier 2025.

Sous l'autorité de la Directrice générale de la Cité musicale-Metz, le/la Responsable du service Education et Médiation commun(e) sera responsable de la conception et de la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'éducation de la Cité musicale-Metz.

A ce titre, les principales missions du poste sont les suivantes :

- Coordonne la programmation jeune public de la Cité musicale-Metz, à destination des familles et des scolaires.
- Pilote la conception et la mise en œuvre des activités d'éducation artistique et culturelle : parcours, ateliers de pratique artistique, préparation aux concerts, formations...
- Coordonne, en lien avec son équipe, les relations avec l'Inspection académique, les établissements scolaires partenaires (de la maternelle au lycée) et les établissements d'enseignement supérieur spécialisé (CRR, ESAL, Lycée de la communication...).
- Pilote la conception et la mise en œuvre d'actions de médiation autour des concerts et spectacles de la Cité musicale-Metz : ateliers, conférences, rencontres avec les artistes...
- Coordonne la mise en œuvre des résidences d'artistes pour l'aspect éducation et médiation.
- Supervise la coordination du projet DEMOS Metz Moselle.
- Développe des partenariats avec des acteurs des milieux hospitaliers, carcéraux et du champ social et en pilote le suivi et la mise en œuvre.
- Définit et met en œuvre des actions de formation spécifiques à destination des jeunes musiciens (master-classes, académies...).
- Elabore le budget de son service et en suit l'exécution.
- Contribue aux bilans d'activité et met en œuvre des outils d'évaluation des actions menées.

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/04/2025

441270159 Agence É. Lejeune / 0000

99_DE-057-255703795-20250425-CS2504_1041

de service, de maladie professionnelle et l'allocation temporaire d'invalidité feront l'objet d'une refacturation pour moitié à l'EPCC Metz en Scènes.

Article 7 : Formation

L'organisme d'accueil supporte les dépenses occasionnées par les actions de formation dont il fait bénéficier l'agent mis à disposition.

L'établissement d'origine prend les décisions relatives au bénéfice du compte personnel de formation (CPF), après avis de l'établissement d'accueil.

Article 8 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de cet agent prendra fin :

- à l'initiative de l'EPCC Metz en Scènes, du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est ou de l'agent mis à disposition moyennant un préavis d'un mois.
- en cas de faute disciplinaire, il pourra être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil,

Article 9 : Contentieux

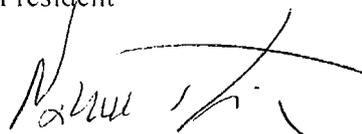
Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif.

Article 10 :

La présente convention sera annexée à l'arrêté de mise à disposition individuel pris pour chaque agent. Elle est transmise au fonctionnaire avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

Fait à METZ ,
Le ,
Pour l'EPCC Metz en Scènes,
Florence MARTIN,
Frédéric MAILLARD.
Co-Directrice générale et Co-Directeur
général par intérim

Fait à METZ ,
Le ,
Pour l'Orchestre national de Metz
Grand Est,
Le Président



Patrick THIL,
Adjoint au Maire de Metz à la culture et
aux cultes
Conseiller délégué aux établissements
culturels de l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Ag. préf. de la Moselle - L. 1041

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

Appréhensions légales

99_DE-057-255703795-20250425-052504_1041

Délibération n°1042 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte à chaque Comité syndical des décisions qui ont été prises en application de la présente délibération.

Ces informations sont détaillées dans l'annexe 1 ci-jointe.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est,
- Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT relatif à la fongibilité des crédits pour les collectivités relevant de la nomenclature M57 ;

Le Comité Syndical, entendu dans sa séance du 25 avril 2025,

DECLARE

- Avoir reçu communication des décisions prises par le Président en matière d'ajustements budgétaire ci-annexés.

Nombre de votants : 10

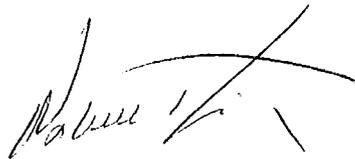
Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

Fait à Metz, le 25 avril 2025

Le Président du Comité Syndical



Patrick THIL

*Adjoint au Maire de Metz à la culture et aux cultes
Conseiller délégué aux établissements culturels de
l'Eurométropole de Metz
Conseiller départemental de la Moselle*

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2025

ASPIRE 4030 Agence de l'Esp. de l'Av.

99_DE-057-255703795-2025.0425-0525.04_1042

Comité syndical de l'Orchestre national de Metz Grand Est du 25 avril 2025

Annexe n°1 à la délibération n°1042 : Communication des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Président en matière de contrats et conventions

<u>CONTRACTANT</u> <u>Compagnie/Société</u>	<u>OBSERVATIONS</u> <u>Intitulé et date du spectacle</u>
<u>Contrats d'engagements chefs/solistes</u>	
Kyrian Friedenberg	Nouvel An / 09+12.01.2025
Shi-Yeon Sung	Concerto pour piano de Tchaïkovski / 17.01.2025
Anna Fedorova	Concerto pour piano de Tchaïkovski / 17.01.2025
Julien Gernay	Apéro concert 1 / 09.02.2025
Sora Elisabeth Lee	West Side Story / 14.02.2025
Alexandra Soumm	West Side Story / 14.02.2025
Chœur de l'Orchestre de Paris	Carmina Burana / 28.02.2025 + 01-02.03.2025
Chœur de l'INECC	Carmina Burana / 28.02.2025 + 01-02.03.2025
Armando Noguera	Carmina Burana / 28.02.2025 + 01-02.03.2025
Xavier Sabata	Carmina Burana / 28.02.2025 + 01-02.03.2025
Florie Valiquette	Carmina Burana / 28.02.2025 + 01-02.03.2025
David Grimal	Beethoven, symphonie n°4 / 14.03.2025
Marie Ange Nguci	Concerto pour piano n°2 de Lizst / 28.03.2025
Keri-Lynn Wilson	Concerto pour piano n°2 de Lizst / 28.03.2025
Ustina Dubitsky	Concours de piano d'Epinal / 30.03.2025
Raphael Jouan	Concerto pour violoncelle de Dvorak / 04+05+07.04.2025

<u>Contrats de cession</u>	
Mancieulles, Val de Briey	Musique de chambre, Pierre et le Loup / 16.12.2024
Dieuze, Salines royales	Nouvel An / 03.01.2025
Mancieulles, Val de Briey	Nouvel An / 04.01.2025
Hombourg Haut	Nouvel An / 05.01.2025
Bitche	Nouvel An / 07.01.2025
Longeville les Metz	Nouvel An / 08.01.2025
Sarreguemines	Nouvel An / 09.01.2025
Namur (Belgique)	Concerto pour piano de Tchaïkovski / 23.01.2025
Pont à Mousson, Abbaye des Prémontrés	Musique de chambre, Voyage immobile / 26.01.2025

Pont à Mousson	Beethoven, symphonie n°4 / 07.03.2025
Sarrebourg	Beethoven, symphonie n°4 / 12.03.2025 + 13.03.2025 (scolaire)
Saint Mihiel	Beethoven, symphonie n°4 / 15.03.2025
Pont à Mousson, Abbaye des Prémontrés	Musique de chambre, Quintette à deux violoncelles / 23.03.2025
Thaon les Vosges, Concours de piano d'Epinal	Concours de piano d'Epinal / 30.03.2025
Montigny les Metz	Concerto pour violoncelle de Dvorak / 04.04.2025
Mancieulles, Val de Briey	Concerto pour violoncelle de Dvorak / 05.04.2025
Label la Dolce Volta	Enregistrement Concerto pour violoncelle de Dvorak / 07.04.2025
Autres	
Clément Lebrun (médiateur)	Concerto pour piano de Tchaïkovski / 21.01.2025
Camille Villanove (médiatrice)	Carmina Burana / 28.02.2025
Camille Villanove (médiatrice)	Concerto pour piano n°2 de Liszt / 28.03.2025